



COPIE

Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence  
Préfecture  
04000 DIGNE LES BAINS

Objet : Projet d'ISDND à Saint-Auban

Peyruis, le 25 juin 2014

Madame le Préfet,

Avec tout le respect que nous vous devons et sans vouloir présumer de votre future décision, les défenseurs du vallon du Mardaric et leurs nombreux sympathisants souhaitent attirer de nouveau votre attention sur ce dossier.

Au-delà des nuisances encourues par notre bel environnement directement situé en aval du site des Parrines, le rapport de la commission d'enquête relève nombre d'erreurs, omissions et incohérences dans le dossier de présentation de l'ISDN aux Parrines. Cet avis n'est pas une banale prise de position répondant à l'opposition des riverains, mais le fruit d'un travail « phénoménal » d'analyse qui permet de dresser une liste impressionnante d'arguments incontestables contre ce projet et qu'il serait criminel d'occulter (proximité du gazoduc et de la conduite d'éthylène, impossibilité d'accéder pour les moyens de secours incendie, mauvaise appréciation des capacités du sous-sol, etc.)

L'obsolescence du projet est également prouvée et nous nous joignons aux autres nombreux opposants à une décharge pour rappeler que notre but n'est pas de le repousser « chez les autres », plus loin, comme certains tentent de nous en accuser... Si des sommes importantes doivent être engagées, que ce soit avant tout pour l'éducation au tri, le recyclage ou autres solutions, d'ailleurs actuellement prônées par les instances gouvernementales, et non pour un projet qui ne se justifie pas ou plus.

Il est grand temps que priorité soit donnée au bon sens et à l'intérêt des populations.

Votre passage dans notre belle région ne vous a peut-être pas encore permis de constater l'« imperméabilité » et l'obstination des hautes instances de ce département. Pour avoir déjà dû contrer un projet qui n'avait aucune raison d'être et répondait principalement à des intérêts privés, nous avons malheureusement constaté que le conseil général pouvait refuser tout dialogue et être capable de présenter une déclaration de projet sur un projet n'ayant même pas été présenté en enquête publique, et ce malgré un avertissement de vice de procédure... C'est dire notre méfiance !

Sauf à être professionnel de l'élimination des déchets ou scientifique, nous manquons tous de compétences en la matière, ce qui justifie la prise en compte du rapport d'une commission d'enquête composée d'ingénieurs indépendants dont seules les conclusions motivées doivent permettre de se forger une opinion appropriée. Une autorisation d'exploitation accordée malgré tout sera forcément interprétée comme une preuve de collusion indigne d'un représentant de l'état...

Même si nous ne doutons pas de votre intégrité et de votre indépendance, nous tenions à vous faire savoir que nous restons très attentifs à la suite qui sera donnée, ainsi qu'à « la bonne marche des événements ».

Nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

C. POTY  
Présidente de l'ADVM